

n°59 / janvier 2016

SAÔNE

VOTRE commune



14

20^e anniversaire du
jumelage avec piteglio

22

hommage à
FRANCIS BOUTON

Sommaire

ÉTAT CIVIL 3

conseil municipal
comptes rendus 4

que se passe T-IL
au sein de la
majorité ? 12

11 novembre :
L'ARMISTICE,
un marqueur de
L'IDENTITÉ NATIONALE 13

20^e anniversaire
du jumelage
avec PITEGLIO 14

VOYAGE ANCV à
BALARUC-LES-BAINS 15

DÉCHETS 15

BRÈVES CAB COM 16

FONDS DE SOLIDARITÉ
LOGEMENT 16

INTERMED 17

DOSSIER DE PRESSE 18

Le sanglier
de la fontaine
du petit saône 21

JOSEPH GUINEMAND
DISPARAISSAIT
IL Y A 50 ANS 21

HOMMAGE à
FRANCIS BOUTON 22

CHOSSES DU PASSÉ 23

CALENDRIER DES
COLLECTES DE DÉCHETS 24

“ Le mot du maire ”

Yoran DELARUE > Maire de Saône



L'année 2015 s'est terminée dans une grisaille jamais connue en France : elle devait bien commencer après les festivités de fin d'année, et également bien se terminer par les mêmes fêtes !

Effectivement, elle se termine comme elle a commencé, mais pas de la manière espérée : dans l'horreur, l'abjection, la tristesse ; le terrorisme aveugle a frappé.

La France est maintenant en état de guerre contre cet obscurantisme négationniste du savoir, restrictif de la diffusion des connaissances, inquisitoire et se nourrissant d'autodafés.

Ces événements tragiques ont frappé toutes les consciences aux 4 coins du globe.

*Pour autant nous ne devons pas perdre espoir :
Nous devons continuer à aimer, à parler de paix,
À dessiner des sourires sur des visages en pleurs,
Apporter notre joie à ceux qui souffrent,
Et surtout rester debout, fiers, la tête haute en respect de ces
dizaines de victimes.*

Pour ma part, je retiendrai en cette fin d'année un message d'espoir : celui de l'accord de la COP 21.

Non dans le sens qu'il soit complet ou incomplet, suffisant ou insuffisant, bon ou mauvais, contraignant ou non contraignant, à la hauteur des enjeux ou non...

*Mais dans le sens d'un consensus général : un accord universel !
195 pays ont ratifié cet accord !*

Ce qui démontre qu'avec du bon sens, de la bonne volonté, il est possible de faire avancer les choses.

Bien que dans ce cas, c'est sur les actes futurs que cet accord trouvera sa justification.

Je persisterai donc à rester positif, à croire en l'humanité, à croire en l'Homme.

Et je suis sûr qu'il y aura de jolis moments à capturer qui donnent du soleil invisible à nos yeux, mais perceptibles dans nos cœurs.

Mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Yoran Delarue

ÉTAT CIVIL

mariages

- 27 juin 2015 **Michaël Christian Romuald BESSE et Nathalie Laurence Simone MILLE**
27 juin 2015 **Thierry Roger Henri PATER et Nadège Renée Lucienne BARBIER**
4 juillet 2015 **Luc Jean André BANDELIER et Isabelle Simone Marie BOUCHER**
3 octobre 2015 **Hassen BENCHEQROUNE et Samira DAHES**

naissances

- Jad BRIGUI**, née le 27 juin 2015 (5 C, rue de l'étoile)
Gabriel Joseph Marcel SALVI BORBOLLA, né le 2 juillet 2015 (28, Grande Rue)

décès

- 30 juin 2015 **Madeleine Juliette Adèle CHEVÈNEMENT**, née le 12 avril 1921
15 juillet 2015 **Madeleine Augustine PIGNON**, née le 27 juillet 1929
18 août 2015 **Joseph Henri Alfred CHAMPLON**, né le 4 novembre 1939
27 août 2015 **Yvonne Marguerite Marie VILLIN**, née le 15 mars 1922
9 octobre 2015 **Paulette Yvonne OLIVIER**, née le 9 juin 1937

conseil municipal

L'ensemble des comptes rendus des conseils municipaux est disponible dans son intégralité sur le site de la commune : www.saone.fr

comptes rendus 2015

10 JUILLET 2014 (OUBLI)

URBANISME — VOIRIES ET RÉSEAUX DIVERS

Aménagement des abords du Bâtiment du centre bourg

M. Daniel FABREGUES explique que pour ne pas perdre de temps et engager les travaux d'aménagement des abords du bâtiment du centre bourg avant la période hivernale, il y a lieu de prendre une décision et d'autoriser M. le Maire à lancer les consultations des entreprises.

Le projet global est estimé à 181 300 € TTC et concerne des travaux de voirie, de la récupération d'eaux pluviales, de l'éclairage public.

Délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Valide les plans d'aménagement des abords du bâtiment du centre-bourg et le montant estimatif des travaux pour 181 325 € TTC.
- Dit que l'enveloppe des travaux présentée fera l'objet d'une décision modificative budgétaire au budget principal
- Autorise M. le Maire à lancer les consultations,
- Charge le cabinet B.E.J. de la maîtrise d'œuvre de cette opération selon un pourcentage établi par contrat,
- Dit que les dossiers de subvention seront demandés une fois l'enveloppe financière arrêtée.

1^{er} JUILLET 2015

URBANISME — VOIRIES ET RESEAUX DIVERS

Cession de terrain au lieu-dit « La Fauconnière »

Pour réaliser son projet d'extension de son activité d'élevage canin et félin, M. BLONDEAU avait manifesté son intention d'acquérir une fraction de la parcelle cadastrée section ZD n°153 d'une contenance totale de 1 ha 73 a 26 ca, au lieu-dit « La Fauconnière » dont la commune est propriétaire.

PATRIMOINE — COMMERCE — ENVIRONNEMENT

vidéo-protection

M. D. Fabrègues donne une information complète sur la mise en œuvre du dossier de la vidéo protection.

Après avoir donné présentation de la démarche, un cahier des charges a été rédigé pour obtenir des devis. Trois réponses ont été envoyées qui présentent des montants allant de 44 000 € à 54 000 €.

Des subventions peuvent financer l'opération à hauteur de 40 % par l'État. Des partenaires sont intéressés pour profiter de ce système moyennant une participation financière et notamment la SEDD, propriétaire du bâtiment du centre bourg, et le collège.

COMMUNICATION — JEUNESSE ET SPORTS

convention de mise à disposition de la messarde

M. C. Maréchal, en l'absence de l'adjoint, prend la parole et explique que la convention présentée en pièce jointe aux élus est le modèle de convention type qui sera utilisé pour tous les bâtiments communaux et non uniquement pour le bâtiment de la Messarde, après concertation avec les associations.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DE saône

Le comité syndical a eu lieu mercredi 1^{er} juillet à 17h00.

M. FAGAUT Ludovic a été élu Président

Les autres membres du bureau sont :

M. CAYUELA Jean-Michel a été élu vice-président

M^{mes} CUINET Catherine, et PRESSE Françoise, MM. FABREGUES Daniel, et PRAOM Christian ont été élus membres du bureau. M. le Maire en profite pour informer les élus que les entrées du marais ont été rendues inaccessibles aux caravanes par des blocs de ciment en attendant que soient posées des barrières à la rentrée.

COMMUNICATION DE M. LE MAIRE

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il va lire un communiqué. M. le Maire précise qu'il ne sera suivi d'aucune question ni d'aucun commentaire et que la séance sera close ensuite.

« J'ai toujours dit depuis bientôt 2 ans que je n'étais pas polémiste (et surtout par médias interposés),

Et je pense avoir tenu cette ligne de conduite, et ce pour les raisons suivantes :

- les polémiques sont le plus souvent stériles et ne mènent à rien

- j'ai (et nous avons) des choses plus importantes à m'occuper

- et nos habitants attendent d'autres actions de nous que des querelles intestines.

Si j'ai pris précaution de demander à la DGFIP de réaliser une étude financière, c'était, entre autres, afin d'avoir des chiffres fiables qu'on ne pouvait pas me contester.

Lorsque je vois écrit :

- **« la nouvelle salle a coûté 554 000 €, cash »**

Il ne faudrait pas oublier : les 18 500 € de cuisine, les 13 500 € d'ameublement, les 2 500 € d'occultation des vitres, et je ne parle pas des extérieurs ! Et pour un bâtiment même pas occupé à 50 %.

- lorsque je vois écrit **« que depuis 1 an et demi, Saône s'endort »** : Si les documents, si les consignes, si les affaires en cours nous avaient été signifiés, ce qu'on appelle le recollement, on aurait peut-être pas perdu 1 an.

- je lis également **« que même endettée, la commune peut faire des choses »** (et je dirai même surendettée : la dette par habitant est presque 4 fois la moyenne du département), il faut agir comme le ferait un particulier, une entreprise après des investissements importants : il faut être prudent avec les prochains investissements, agir avec une vision globale sur l'avenir, et c'est ce que nous faisons.

- Je lis encore, et pour finir, **« la commune a des réserves pour faire des choses »**, pour autant on nous reproche de prendre sur ces réserves pour « réaliser nos projets, c'est-à-dire des choses ! ». Cherchez l'erreur ! Merci de votre attention ! ».

17 septembre 2015

Intervention de M A. VIENNET :

« Monsieur le Maire,

Je tiens avec mes deux collègues présents de l'opposition, Gisèle PARIS et Michel ROGNON, à revenir ce soir sur le dernier Conseil municipal du 1^{er} juillet dernier et plus particulièrement sur votre communiqué en fin de séance.

Le fait de préciser d'emblée que ce communiqué ne serait suivi d'aucune question ni d'aucun commentaire et que la séance serait close ensuite a grandement choqué, M. le Maire, notre groupe d'opposition, nos sympathisants mais également de nombreux concitoyens.

Avez-vous M. DELARUE, au bout d'un an et demi déjà, oublié toutes vos promesses de campagne, de démarche participative, d'ouverture et de dialogue ?

Ou alors souhaitiez-vous terminer plus tôt ce dernier Conseil municipal d'été après cette première année si épuisante ?

Ces pratiques, M. le Maire, consistant à bâillonner l'opposition, rappellent celles de la dictature.

Si ces pratiques existent encore malheureusement dans certains pays totalitaires, nous tenons à vous rappeler qu'elles ont disparu depuis longtemps dans nos démocraties européennes.

Vous affirmez, M. DELARUE, dans votre communiqué que vous n'êtes pas polémiste, tout en continuant à jeter de l'huile sur le feu et ce dès le lendemain. Il suffit de lire vos derniers interviews parus dans les journaux et également dans le dernier numéro de *Saône votre commune*. Pour l'anecdote, nous avons lu d'ailleurs dans un premier article (je vous cite) qu'« il ne faut pas toucher à la réserve financière pour ne pas mettre la commune sur la paille », et dans un autre article paru le même mois qu'« il est nécessaire d'utiliser cette même réserve » !

Nous avons donc envie de dire, comme vous en avez à présent pris l'habitude, cherchez l'erreur !

Enfin pour conclure, vous l'aurez compris, notre rôle d'opposition est bien d'informer l'ensemble des citoyens sur vos pratiques antidémocratiques que vous utilisez encore et qui nous semblaient révolues à Saône. C'est donc ce que nous ferons M. le Maire, à compter de demain.

Je vous remercie de votre attention ».

URBANISME — VOIRIES ET RÉSEAUX DIVERS

TRAVAUX DE VOIRIE

M. le Maire expose que le marché de travaux de voirie a été lancé. Les travaux concernent la rue de l'Industrie/avenue de la Gare, la rue du Cheneau blond, la rue du Moulin, la rue des Champs, la route de Gennes.

L'entreprise la mieux-disante est l'entreprise Bonnefoy pour 89 760 € H.T.

ADMINISTRATION FINANCES

MODIFICATION DES POSTES AU 1^{er} OCTOBRE 2015

M. le Maire explique aux conseillers qu'à l'occasion du départ par mutation d'une ATSEM au 31 août d'une part et par démission d'un adjoint d'animation d'autre part, il a été décidé de modifier le tableau des emplois et réorganiser les missions de plusieurs agents dans les conditions suivantes :

- La suppression d'un emploi d'ATSEM permanent à 27 heures hebdomadaires.
- La modification des missions et du service d'un Adjoint technique permanent et l'augmentation des heures du poste de 23 heures hebdomadaires à 27 heures hebdomadaires.
- La modification des missions confiées à un agent sur un poste d'Adjoint technique permanent à 35 heures hebdomadaires, suite à la création d'un poste de gardien du site sportif le 1^{er} janvier 2015.
- La modification d'un emploi d'ATSEM permanent de 29 heures hebdomadaires à 33 heures hebdomadaires.
- La titularisation d'un agent sur le poste d'adjoint d'animation 2^e classe laissé vacant à 35 heures.
- Le comité technique paritaire a été saisi pour ces changements.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CAGB

Le conseil de communauté de la CAGB s'est prononcé le 17 juin 2015 sur une modification de ses statuts. Cette délibération a été notifiée aux communes par courrier du 2 juillet 2015 et comporte les statuts modifiés et les explications afférentes.

M. le Maire rappelle que ces explications ont été communiquées aux membres du Conseil municipal. Conformément à la réglementation, le Conseil municipal est aujourd'hui invité à se prononcer sur cette modification, qui porte sur les points suivants :

- Compétence Économie
- Compétence Sport
- Compétence Habitat
- Compétence Environnement
- Compétence Transports
- Compétence Politique de la Ville

Le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur la modification des statuts de la CAGB exposée ci-dessus, en y incluant

les restrictions suivantes :

« Interpelle les élus communautaires sur les conséquences de la compétence « sport de haut niveau »

« Souhaite avoir une définition plus précise de ce qui sera considéré comme « sport de haut niveau » et souhaite alerter sur le manque de prévisions budgétaires liées à cette compétence.

Taxe sur la consommation finale d'électricité

L'article 37 de la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014 prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les taxes locales seront calculées en appliquant aux tarifs de base un des coefficients multiplicateurs prévus par le législateur qui sont, pour les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale, compétents pour percevoir la fraction communale de la TCFE = 0 ; 2 ; 4 ; 6 ; 8 ou 8,50

Jusqu'alors, le coefficient voté par la commune de Saône par délibération du 7 mars 1985 était fixé à 7. Il est donc nécessaire de se conformer aux nouveaux coefficients prévus par la loi en choisissant un coefficient entre 0 et 8,5.

M. le maire propose donc au vote, le choix du coefficient 6 à appliquer au 1^{er} janvier 2016. Le coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité sur le territoire de la commune de Saône a été fixé à 7 par délibération depuis le 198...

PATRIMOINE — COMMERCE — ENVIRONNEMENT

AMO pour la réhabilitation de l'ancien gymnase

Avec l'aide des services du Conseil départemental, du Conseil régional, du CAUE qui ont élaboré un cahier des charges sur les conditions de la rénovation de l'ancien gymnase, un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été lancé et attribué.

L'équipe choisie est composée du cabinet JV Ingénierie (mandataire), de Géoc (économiste) et de Planair (Bureau d'Étude Thermique).

Elle est missionnée pour donner les scénarios d'aménagement dans un mois pour un montant total de 21 000 € HT.

Cette prestation est subventionnable et nécessite de solliciter les aides auprès des organismes agréés (Conseil Départemental du Doubs, ADEME/Conseil régional de Franche-Comté et autres).

VIDÉO-PROTECTION

1- Autorisation d'installation

M. D. FABREGUES présente le déroulé des opérations qui ont conduit au choix de l'entreprise qui installera l'équipement de vidéoprotection.

Le choix s'est porté sur l'entreprise Paro Sécurité pour un montant global de 60 360,36 € H.T.

Une offre de base concerne la protection du bâtiment du centre-bourg et de l'Outo, de la mairie, du groupe scolaire, du parking de la crèche, du parvis de l'église, du parc des Loupiots, du parking du collège et du complexe sportif

Plusieurs options retenues pour : les accès à l'ancien gymnase, parking de la chaufferie bois et l'arrière de l'Espace du Marais, le parking de l'Espace du Marais, les ateliers municipaux et la maison de retraite. Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'autorisation de déposer le dossier de déclaration d'installation d'une vidéoprotection auprès de la préfecture.

2- Marché de travaux : lancement et demande de subvention

Le Conseil municipal est invité à autoriser M. le maire à signer le marché de travaux.

Les élus souhaitent qu'un avenant au marché prévoit une installation à la Messarde.

Le Conseil municipal est invité à autoriser M. le maire à signer le marché de travaux en incluant la Messarde.

Plusieurs subventions peuvent être obtenues auprès des services de l'État par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. Par ailleurs, le Conseil départemental sera sollicité pour financer les installations auprès du collège d'une part et l'installation globale d'autre part. L'enveloppe parlementaire sera également sollicitée auprès du sénateur.

Également, certains partenaires intéressés sont susceptibles de financer une partie du projet comme la SEDD ou la maison de retraite.

POSTE RTE : VENTE DES TERRAINS

M. D. FABREGUES présente le projet de cession des terrains communaux concernés par le transformateur électrique.

Les parcelles concernées sont les parcelles cadastrées A 411 – A 412 et ZA 278. Les surfaces acquises sont les suivantes :

Sur la ZA 278 : acquisition de 54 m² (cadastrée ZA 854) et de 12 480 m² (cadastrée ZA 853)

Echange avec parcelle ZA 155 pour une contenance de 769 m².

Sur la A 411 : acquisition de 10 500 m² (cadastrée A 885)

Sur la A 412 : acquisition de 257 m² (cadastrée A 883)

L'avis de France Domaine du 16 septembre 2015 a donné son estimation. L'ONF également.

Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur un prix global de 4 636 €.

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS : BILAN ET MISE EN ŒUVRE

M. le Maire expose, qu'avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des ERP et des IOP ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire permet à tout exploitant d'ERP/IOP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses établissements après le 1^{er} janvier 2015, en toute sécurité juridique.

L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité.

Aussi, la commune a élaboré son Ad'AP sur 6 ans pour plusieurs ERP/IOP communaux, comportant notamment le phasage et le coût annuel des actions projetées résumé dans le tableau suivant ci-contre.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer le dossier présenté en préfecture.

Nom des établissements ou installations	Type de travaux à réaliser	Coût des modifications	Coût par an					
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Jeux plein air Parc des loupiots	Chem. extérieurs caractéristiques	35 580 €				5 337 € (étude)	35 580 €	
Bâtiment Outo	9 items (cf dossier)	18 485 €	2 773 € (étude)	18 485 €				
Eglise et salles annexes	6 items (cf dossier)	9 735 €			1 460 € (étude)	9 735 €		
Presbytère et salles annexes	3 items (cf dossier)	9 875 €					1 481 € (étude)	9 875 €
Association Boulistes	2 items (cf dossier)	4 850 €					728 € (étude)	4 850 €
Centre médico-social	7 items (cf dossier)	22 450 €					3 368 € (étude)	22 450 €
Mairie et salles annexes	6 items (cf dossier)	90 845 €		13 627 € (étude)	90 845 €			
Cimetière	2 items (cf dossier)	6 970 €				1 046 € (étude)	6 970 €	
Ecole maternelle	3 items (cf dossier)	13 160 €	1 974 € (étude)	13 160 €				
Messarde	4 items (cf dossier)	15 000 €					2 250 €	15 000 €
Association amicale	4 items (cf dossier)	9 115 €					1 367 €	9 115 €
Espace du Marais	7 items (cf dossier)	12 955 €			1 943 € (étude)	12 955 €		
Ancien gymnase et salles annexes	2 items (cf dossier)	7 280 €				1 092 € (étude)	7 280 €	
Terrain de tennis	2 items (cf dossier)	4 400 €	660 € (étude) + 4 400 €					
TOTAL		259 700 €	9 807 €	45 272 €	94 248 €	30 165 €	59 024 €	61 290 €

AFFAIRES SOCIALES

FONDS DE SOLIDARITÉ Logement

Le FSL s'inscrit dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDAL-HPD) qui encadre la mobilisation de l'action publique en faveur du principe général du droit à un logement décent. Celui-ci est proposé comme l'an dernier à 0,61€ par habitant.

CONVENTION INTERMED

Le rôle de cette Association, organisme conventionné par l'État, a pour objet de participer à la mise en œuvre des moyens permettant de favoriser l'accueil, l'information, la formation et l'insertion sociale et professionnelle de personnes en recherche d'emploi. INTERMED met en relation salariés et employeurs dans de multiples domaines: espaces verts, bâtiment, restauration collective, ménages, etc.

Une nouvelle convention doit être signée par le maire pour fixer

les conditions de ces permanences.

opération vestiaire : mise à disposition de l'espace du Marais

Cette demande a déjà été présentée en Conseil municipal.

Il s'agit de mettre en place une vente à prix modique de vêtements et ce 4 fois/an à chaque changement de saison.

La proposition est de mettre à disposition gratuitement et quatre fois par an l'Espace du Marais dans les périodes non disponibles en semaine. Une convention sera signée avec les partenaires Secours Catholique et Secours Populaire.

COLIS DES ANCIENS

La proposition faite aux membres du Conseil municipal est de ne pas donner le choix entre le colis et le repas. De laisser les membres de la commission affaires sociales estimer quelles personnes pourront recevoir le colis.

VIE SCOLAIRE

Changement des prix TAP

Mme V. COURCIER informe les membres du Conseil municipal que les changements d'horaires des TAP votés le 28 mai dernier entraînent des modifications sur les tarifs des prestations payées aux associations et clubs sportifs y participant. Ainsi le tarif proposé est de 22.70€ la prestation de TAP, qui est l'application du prorata du tarif horaire voté l'an dernier.

INFORMATION

Fermeture officielle de la Salle Guinemand

Par arrêté municipal la Salle Guinemand est fermée au public. Elle devra être à terme débarrassée des objets ou biens dans les prochaines semaines.

25 septembre 2015

M. le Maire souhaite intervenir sur un point tout aussi important que le point inscrit à l'ordre du jour.

En effet, la démission du maire de Franois ces derniers jours va bousculer considérablement l'organisation des instances de la CAGB. Jusque-là, tous les conseillers communautaires élus aux municipales de 2014 étaient membres du Conseil communautaire. Or, cette représentativité est remise en question par la loi.

Pour se conformer à celle-ci, le renouvellement de l'équipe municipale de Franois va entraîner la disparition de 26 conseillers au détriment des petites communes, puisque les représentants de Besançon demeurent tous élus à la CAGB (55 conseillers). Ceci va également entraîner le renouvellement total des membres de la CAGB au sein d'autres instances, ce qui va ralentir considérablement les dossiers en cours.

AVIS SUR LE SCHÉMA DE MUTUALISATION DE LA CAGB AVEC LES COMMUNES

M. le maire explique aux conseillers qu'il a souhaité soumettre cette question en Conseil municipal car si l'avis n'était pas donné en Conseil, celui-ci était tacitement favorable. Il s'avère que 15 communes sur 59 ont répondu. Mais il souhaitait présenter ce point dans les règles démocratiques en son âme et conscience.

L'avis est défavorable.

5 novembre 2015

En réponse à l'intervention de M. A. VIENNET, M. C. MARECHAL fait la déclaration suivante :

« Monsieur le Maire, chers collègues élus, Mesdames et Messieurs, Je souhaiterais réagir aux propos tenus par M. VIENNET au nom du groupe opposition, lors du Conseil du 17 septembre. En effet, j'ai été personnellement choqué par ce discours et surtout par le vocabulaire utilisé.

M. VIENNET, je ne pense pas que l'on puisse utiliser le mot « dictature » sans en assumer sa définition et sa signification,

et sans avoir une pensée pour toutes les personnes qui se sont battues, sont mortes et meurent encore aujourd'hui pour défendre ce droit fondamental qu'est la liberté.

Je ne vous donnerais pas de leçon d'histoire ce soir, mais je vous invite à en discuter avec nos anciens combattants lors de la prochaine cérémonie du 11 novembre qui arrive bientôt.

Je ne conteste pas votre intervention au nom de vos sympathisants. C'est votre droit et votre devoir, mais par respect pour les personnes qui ont soutenu notre liste et pour toutes ces personnes qui ont donné leur vie pour défendre la démocratie, je ne pouvais que réagir à vos propos qui sont indignes des responsabilités qui ont pu vous être confiées par le passé.

Vous souhaitez défendre la démocratie ? Très bien, vous pouvez compter sur moi. Comme vous pouvez compter sur moi, et je vous l'ai déjà prouvé, lorsque vos propos et idées sont pertinents. Mais malheureusement, je ne peux que regretter certaines de vos interventions et méthodes, plus dignes d'une cours de maternelle que de la mission et de la confiance qu'ont pu nous accorder nos électeurs respectifs.

Enfin pour terminer, j'ai une question à vous soumettre. Quand vous dites (je vous cite) : « notre rôle d'opposition est bien d'informer l'ensemble de vos pratiques antidémocratiques que vous utilisez encore et qui nous semblaient révolues à Saône », est-ce là l'aveu courageux que ces pratiques étaient monnaie courante lors de votre mandat précédent ?

M. A. VIENNET répond : « J'assume mes propos, je n'ai jamais fait une intervention en Conseil municipal sans donner la parole derrière moi ».

M. le Maire intervient : « Ce que j'ai fait je l'assume également, car j'estime avoir été attaqué personnellement par l'article du journal ».

URBANISME — VOIRIES ET RÉSEAUX DIVERS

ÉTUDE ZAC COMMERCIALE : proposition de la SEDD

M. E. JUAREZ évoque la réunion du 7 octobre dernier où les élus étaient conviés à la présentation d'une stratégie pour lancer l'aménagement de la zone commerciale du Cheneau blond. Tous les élus ont été destinataires du document accompagnant la présentation.

Un cahier des charges sera à disposition. Le premier « coup de pioche » n'aura pas lieu avant un délai de 2 ans après l'étude.

Le Conseil municipal se prononce favorablement sur la demande à la SEDD de poursuivre l'étude de faisabilité à titre gratuit.

ADMINISTRATION FINANCES

MODIFICATION DU NOMBRE DE SIÈGES AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA CAGB

Il est donc procédé à l'élection des deux conseillers communautaires élus en 2014, soit M. Yoran DELARUE en tant que Conseiller communautaire titulaire et Mme Sylvie GAUTHEROT en tant que Conseillère communautaire suppléante.

ÉLECTION D'UN ADJOINT AUX FINANCES

M. le Maire rappelle que Mme V. DURAND avait été désignée 2^e adjointe au maire chargée de l'administration et des finances. Le poste est resté vacant depuis sa démission acceptée par le Préfet le 18 mai 2015.

Après avoir fait appel aux candidats, M. le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la candidature de M. T. ROUX qui entend s'impliquer dans cette fonction. Il a déjà rencontré le trésorier, a participé aux dernières réunions d'adjoints et a commencé à travailler avec le service comptabilité.

Il est procédé à l'élection de l'adjoint aux finances.

M. Thierry ROUX est élu en tant que 6^e adjoint au second tour par 12 voix. Ainsi la liste des adjoints devient la suivante :

1^{er} adjoint : M. Emilio JUAREZ

2^e adjoint : Mr Daniel FABREGUES

3^e adjoint : M^{me} Antoinette LEBRAS

4^e adjoint : M. Luc BANDELIER

5^e adjoint : M^{me} Valérie COURCIER

6^e adjoint : M. Thierry ROUX

COMPOSITION DE LA COMMISSION FINANCES

M. le Maire soumet aux membres du Conseil municipal le rajout de tous les adjoints et demande à ce que le vote se fasse à main levée, ce qui est adopté à l'unanimité.

CRÉDITS À TAUX VARIABLE

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que le taux de l'emprunt à taux variable, destiné à financer les travaux du gymnase et de l'école descendra de 3,90% à 3,19% ce qui permettra de faire une économie de 10 000€ en 2016.

En revanche, le taux fixe est verrouillé et ne peut pas être racheté à l'heure actuelle.

PATRIMOINE FLEURISSEMENT

M. D. FABREGUES informe les membres du Conseil municipal que la commune a participé au concours des villes et villages fleuris du Doubs, parmi 150 communes. Saône concourait dans la catégorie de 3 000 à 3 500 hab. et a obtenu 1 fleur, un lot de plantes vivaces et un chèque de 150€.

Pour 2016, Saône est proposée pour obtenir une 2^e fleur.

SYNDICAT DU MARAIS : CHANTIER DE FERMETURE DES CHEMINS

M. D. FABREGUES informe les élus de la mise en place de barrières aux entrées des chemins d'accès au Marais afin d'éviter les dépôts sauvages et autres dégradations diverses et variées. Ceci s'accompagne également de travaux d'aménagement et de pose de signalétique.

Les ayants droits (exploitants agricoles, propriétaires, services publics) pourront accéder à leurs parcelles par des codes.

Un projet similaire pour fermer les accès aux chemins communaux est à l'étude et sera proposé en 2016.

FORÊTS : COUPES 2016 ET 2017

M. D. FABREGUES informe les élus que M. Saintain a été remplacé par M. Raphaël MEGRAT.

L'ONF propose les coupes et les travaux pouvant être réalisés dans la forêt communale pour 2016-2017.

• Vente aux adjudications générales :

Coupes feuillues

1/en futaie affouagère sur les parcelles 17j-21-24-30r-39r et 47r. Découpe aux hauteurs indiquées sur le fût pour le hêtre, découpe standard pour les autres essences diverses ;

2/en bloc façonné sur les parcelles 23r et 45r ;

Coupes résineux façonnées à la mesure sur la parcelle 15j.

• **Ventes de gré à gré en contrat d'approvisionnement avec les transformateurs de bois :** parcelle 15j, en grumes et petits bois résineux (1% sera prélevé par l'ONF qui correspond aux frais de recouvrement) ;

• **Ventes de gré à gré des chablis :** sous forme de chablis en bloc et sur pied ;

• **Délivrance à la commune pour l'affouage :** parcelles 17j – 21 – 23r – 24 – 30r – 36j – 39r – 45r – 47r.

L'ONF est sollicité pour assurer la prestation d'assistance technique à donneur d'ordre. M. le Maire est autorisé à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

VOISINS VIGILANTS

M. D. FABREGUES explique qu'un nouveau dispositif de participation citoyenne se met peu à peu en place dans les communes. Les élus peuvent aller se connecter sur le site www.voisins.vigilants.org.

Grace à ce dispositif, le nombre de cambriolages baisserait de 40%. Ainsi 100 000 quartiers vigilants existent en France.

Le quartier test à Saône est celui du Colombier, où 11 maisons sont identifiées et sont en liaison avec la gendarmerie.

JEUNESSE ET SPORT

NOM DES SALLES COMMUNALES

M. L. BANDELIER informe les membres du Conseil municipal sur le travail de la commission qui propose de nommer les salles communales. Il souhaite recueillir les avis de tous avant de présenter officiellement les noms au prochain Conseil municipal. Les plaques seront réalisées par les élèves des TAP.

CONSEIL DES JEUNES

M. L. BANDELIER explique aux membres du Conseil municipal que la commission a travaillé avec Mme SEYER de la commune de Mamirolle, qu'il remercie au passage.

À titre d'information, il informe sur la composition probable de ce Conseil dont les membres, au nombre de 15, auront entre 8 et 17 ans. Ils seront installés pour 2 ans. La commission souhaite le mettre en place pour février 2016.

Il souhaite recueillir les avis des élus avant une décision au prochain Conseil municipal. Les documents de présentation et de candidatures seront envoyés une quinzaine de jours avant.

AFFAIRES SOCIALES

Repas des anciens

Mme A. LE BRAS rappelle que le repas des anciens aura lieu le 9 janvier prochain. Elle propose de passer la participation des « jeunes » conjoints à 18€.

VIE SCOLAIRE

Temps d'accueil périscolaire : participation forfaitaire complémentaire

Mme V. COURCIER rappelle que l'animation cinéma des TAP comporte, outre la partie animation, une partie montage pour laquelle l'animatrice doit être rémunérée. Sur proposition de la commission vie scolaire, il est demandé de financer cette prestation par un forfait de 200€.

Adopté à l'unanimité.

16 décembre 2015

ADMINISTRATION FINANCES

Rapport sur le prix et la qualité du service de transport et de traitement d'assainissement (Syndicat des Alaines)

M. C. VANCAUWENBERGE présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif pour l'année 2014, du Syndicat des Alaines, adopté en sa séance du 17 novembre 2015.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ce rapport qui est consultable en mairie.

Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable (SIEHL)

M. L. BANDELIER présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour 2014.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ce rapport qui est consultable en mairie.

Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

M. le maire présente le projet de délibération concernant le projet de schéma.

Le périmètre est délimité par le préfet et prévoit que la CAGB intègre 14 communes et 13 186 habitants de plus pour faire un ensemble de 72 communes et de 190 540 habitants

Ainsi, le projet de SDCI étend le périmètre de la CAGB :

- aux communes de Saint-Vit (4 819 habitants), Pouilley-Français (835 habitants), Velesmes-Essarts (324 habitants), Roset-Fluans (475 habitants), Byans-sur-Doubs (533 habitants) et Villars-Saint-Georges (249 habitants), soit un total de 7 235 habitants ;
- aux communes de Cussey-sur-l'Ognon (964 habitants), Geneuille (1 363 habitants), Chevroz (104 habitants), Devecey (1 348 habitants), Bonnay (855 habitants), Merey-Vieille (118 habitants), Vieille (699 habitants) et Venise (500 habitants), soit un total de 5 951 habitants.

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) disposera ensuite d'un délai de 3 mois pour éventuellement amender le projet qui sera ensuite arrêté par le Préfet d'ici le 31 mars 2016.

Avant le 15 juin 2016, le Préfet notifiera ensuite les projets de périmètre aux communes et communautés de communes concernées qui disposeront d'un délai de 75 jours pour se prononcer. Si les conditions de majorité sont réunies, les arrêtés préfectoraux interviendront avant le 31 décembre 2016 pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2017.

Ce projet a reçu un avis favorable de la CAGB avec des réserves sur :

- L'évolution du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SMSCoT).
- La fusion du Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel (SMPSI) et du Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon Ouest (SMAIBO).

- La dissolution du Syndicat Intercommunal de l'Échangeur de Valentin (SIEV).

- La fusion du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Grandfontaine (SIAG) et du Syndicat du Moulinot.

Après échange, il ressort que les réserves évoquées semblent avantager la ville de Besançon.

Convention de groupement de commande pour la fourniture de fioul

M. T. ROUX présente le projet de groupement de commande passé avec la commune de Besançon et les communes de Châtillon-le-Duc, Chaucenne, Nancray, Montfaucon et Saône.

Celui-ci permettrait de bénéficier de prix plus compétitifs en fonction de volumes plus importants à travers la procédure d'un accord-cadre.

Il est donc proposé de délibérer pour décider de faire partie du groupement de commandes pour l'acquisition de fioul et d'autoriser M. le Maire à signer la convention et les documents relatifs à ce dossier.

Décisions modificatives budgétaires

M. le Maire présente les modifications à apporter aux différents budgets 2015.

- Il est proposé une décision modificative au budget assainissement 2015.

D'une part pour inscrire une dépense supplémentaire relative à des travaux de remise à niveau de regards et de grilles rue de l'Étoile pour 7 381 €.

Cette dépense est compensée par une augmentation des crédits relatifs à la redevance d'assainissement collectif.

D'autre part pour constater une diminution des intérêts d'emprunt suite à la renégociation des emprunts pour 4 750,07 €.

En investissement, une augmentation du capital d'emprunt à rembourser sera compensée par la diminution des travaux en cours pour 2 700 €.

- Il est proposé une décision modificative au budget principal 2015 :

- Chapitre D012 : augmenter les crédits pour faire face à des dépenses non prévues relatives à la régularisation de la GIPA et au versement de cotisations suite à l'intégration d'années de services d'un agent, pour 4 000 €.

- Une diminution de crédits sera inscrite au chapitre 022 (dépenses imprévues) pour 19 000 € et au compte 66111 (intérêts des emprunts) pour 26 900 €.

En investissement, la renégociation des emprunts entraîne une augmentation du capital des emprunts à rembourser pour 1 500 € au compte 1641, qui sera équilibrée par une augmentation des crédits en recettes sur le compte 10226 (taxe d'aménagement).

- Il est proposé une décision modificative au budget périscolaire et accueil de loisirs 2015 :

- Chapitre D012 : augmenter les crédits pour faire face à l'augmentation de la masse salariale pour l'année 2015, due notamment aux modifications des embauches, des contrats, des plannings et horaires concernant les TAP à la rentrée 2015 et des heures supplémentaires au cours de l'année.

- Chapitre D011 : augmentation des crédits suite à l'augmentation importante des repas depuis la rentrée 2015 (en septembre 2014 = 2 463 repas achetés, en septembre 2015 = 2 574 repas achetés)

Ces dépenses sont compensées par le fonds de soutien des rythmes scolaires non inscrit au budget et qui correspond à 50€ par enfant scolarisé.

URBANISME — VOIRIES ET RÉSEAUX DIVERS

contrat préventox

M. E. JUAREZ présente le dossier. Cependant, il ne peut s'agir que d'une simple information pour l'instant car le contrat n'est pas finalisé.

IL est proposé de mener une démarche globale pour mieux gérer les déversements de substances dangereuses issues des activités professionnelles vers les réseaux d'assainissement (eaux usées et pluviales), la station d'épuration et le milieu naturel sensible.

MODIFICATION DU P.L.U.

M. E. JUAREZ présente les différents points de modification proposés dont la plupart concernent des erreurs de tracé et de zonage. À la demande du Préfet, une modification initiale avait été étudiée et validée par les services pour laquelle le Conseil avait décidé de lancer l'enquête publique dans sa séance du 30 mai 2014.

La proposition est rejetée

PATRIMOINE — COMMERCE — ENVIRONNEMENT

programmation des travaux SYLVICOLES en 2016

M. D. FABREGUES présente le programme des travaux sylvicoles proposé par l'ONF pour l'année 2016. Le montant prévisionnel est de 18 759,10€ HT.

Le financement sera assuré par les ventes de bois qui ont été très positives et qui participent à l'excédent budgétaire.

Amende pour dépôts sauvages

M. D. FABREGUES rappelle qu'à plusieurs reprises pendant l'année, il a été constaté des dépôts sauvages, notamment dans la zone qui longe la nationale derrière le parking.

La dernière fois que des déchets ont été déposés, il s'agissait de déchets médicaux, ce qui constituait un risque de contamination pour les agents communaux. C'est pourquoi il a été commandé le nettoyage à une entreprise extérieure spécialisée pour la somme de 580€.

Pour dissuader les contrevenants, il s'agit de mettre en place une amende plus forte que celle fixée lors du conseil du 4 février 2015. Depuis le décret N° 2015-337 du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets, cette infraction est maintenant punie d'une amende pouvant s'élever à 450€ au lieu de 150€.

COMMUNICATION — JEUNESSE ET SPORTS

NOM DES SALLES COMMUNALES

M. L. BANDELIER présente la liste des noms proposés par la commission pour les salles communales sportives et culturelles.

BATIMENTS	NOMS
Complexe sportif	Jojo BRUARD
Ancien gymnase	Gymnase de l'Espace
Nouveau gymnase	Gymnase du Marais
La Messarde	Centre culturel de la Messarde
Cours de tennis	Petit Garros

SALLES	NOMS
Mairie – salle 1	Auguste LISCHKA
Mairie – salle 2	Maurice MAIRE
Nouvelle salle polyvalente Rue de l'Étoile	Salle Joseph GUINEMAND
Plateau sportif - DOJO	Salamandres
Plateau sportif Salle de danse	Libellules
Plateau sportif Salle de gym	Sauterelles
Plateau sportif Salle sports collectifs	Castors
Plateau sportif Salle de convivialité	La terrasse
Terrain de foot synthétique	La prairie
Terrain de boules	Le provençal
Terrain de foot en herbe	Chassigne
Ancien gymnase Salle « ex foot »	Hérons
Ancien gymnase 1 ^{ère} salle de réunion	Tritons
Ancien gymnase Salle sports collectifs	Grand Braquet
Messarde préau	Maurice André
Messarde salle 1	Louis Pergaud
Messarde salle 2	Victor Hugo
Messarde salle 3	Gustave Courbet
Messarde salle 4	Frères Lumière

conseil des jeunes : mise en place – préparation

M. L. BANDELIER présente les outils de communication destinés à mobiliser les jeunes saônois de 7 à 17 ans pour qu'ils participent à un Conseil des jeunes.

QUE SE PASSE-T-IL AU SEIN DE LA MAJORITÉ ?

C'est la question qui se pose, particulièrement suite aux Conseils municipaux de septembre et de novembre. Querelles, échanges de mots plus aigres que doux entre conseillers de la majorité, maire, et adjoints.

« On n'est pas entendus », c'est ce que nous relatent certains conseillers. En amont, cette cacophonie résulte d'un manque de préparation et de travail des dossiers dans les différentes commissions et d'un défaut de concertation et de transparence de la part des adjoints.

Ainsi, en conseil, le maire annule des points au dernier moment, retoque ou reporte des dossiers, sans doute insuffisamment étudiés ?

Ainsi également, l'élection d'un Conseiller au poste d'adjoint aux finances demande deux tours de scrutin, et une seule voix lui permet de l'emporter alors qu'il est le seul candidat !!!

Ainsi enfin, lorsque le Maire décide d'étoffer la commission finances de 5 membres supplémentaires, 3 élus de sa majorité choisissent d'en démissionner ! ?

Les dissensions exprimées au grand jour dans ces derniers conseils, moins de deux ans après les élections municipales, sont inquiétantes pour l'« à venir » de Saône.

Nous sommes perplexes face à ces réactions : comment dans ces conditions les projets peuvent-ils avancer et aboutir ? Notre groupe opposition reste uni et d'autant plus vigilant.

Merci de vos nombreux messages de soutien qui nous encouragent à poursuivre notre action en 2016 et au-delà.

Bonne année à tous.

Gisèle Paris, Dominique Peyrard, Michel Rognon, Alain Viennet
Pour nous contacter : saonelus@gmail.com

11 novembre: L'Armistice, Un marqueur De l'identité nationale



**« La mémoire est une faculté de l'âme. L'âme fait de nous des êtres humains. Etre un homme, c'est se souvenir des défunts. Ce qu'ils ont vécu est incroyable. Il faut les croire et surtout ne jamais les oublier » .
Pierre Miquel, historien.**

Quatre-vingt-dix-sept ans après, de ce qui demeure l'un des conflits les plus meurtriers de l'histoire, les commémorations de l'armistice du 11 novembre 1918 représentent chaque année un vibrant hommage aux huit millions de mobilisés et soldats de la Grande Guerre provenant de chacune de nos régions et anciennes colonies. Plus de 1400000 soldats, marins et aviateurs ont donné leur vie sur les champs de bataille entre 1914 et 1918 pour libérer la France, espérant aussi qu'une paix durable s'installe. Leurs noms et prénoms sont gravés en lettres d'or sur la pierre froide du monument aux morts de nos villes et villages.

Entre 1782 et 1784, le premier monument portant les noms de combattants morts est édifié à Nancy pour commémorer l'indépendance de l'Amérique. Il rend également hommage aux Nancéiens morts durant la bataille de Yorktown.

Cependant, en 1800, un projet de Lucien Bonaparte avait prévu d'élever, à la mémoire des braves du département morts pour la défense de la patrie et de la liberté, des colonnes départementales sur lesquelles les noms seraient inscrits.

Apparus après la guerre de 1870-1871, les monuments aux morts furent surtout érigés par les communes pour honorer la mémoire de leurs concitoyens «morts pour la France» pendant la guerre de 1914-1918, à l'exception des départements d'Alsace et de Moselle où, pour des motifs historiques, cette notion est remplacée par celle de «morts à la guerre».

La loi du 24 octobre 1922 institua le 11 novembre «Fête de la victoire», jour légal férié. C'est à partir de ce moment-là que les communes choisirent cette date pour inaugurer leur monument. Souvent méconnus, ils furent édifiés, à l'origine, pour rassembler la population autour du souvenir de ceux qui ne reviendront plus vivre dans la cité et faire participer les habitants des communes au travail de deuil des familles. Ils demeurent les témoins historiques sur lesquels sont gravés les noms de ceux qui se sont sacrifiés pour la patrie lors de la guerre 1914-1918, les noms des morts des conflits postérieurs s'y étant simplement ajoutés. De nos jours, des monuments aux morts sont encore construits. Leur emplacement, leurs dimensions et leur ornement sont très variés.

Comme chaque année, à l'appel des associations des anciens combattants et de la municipalité, une nombreuse assistance, de toutes classes et de tous âges était rassemblée pour se remémorer en ce 11 novembre, le 97^e anniversaire de l'armistice qui mit fin à la Grande Guerre. En présence d'autorités civiles, dont M. Ludovic FAGAUT, vice-président du Conseil départemental du Doubs, de militaires d'active et de gendarmes, la cérémonie était placée sous l'autorité de M. le Commissaire en chef de 2^e classe MANGOLD, chef du Groupement de soutien de la base de défense de Besançon.

La population faisait corps avec la municipalité, les anciens combattants, les porte-drapeaux, la batterie-fanfare, les sapeurs-pompiers, les militaires du Groupement de soutien de la base de défense de Besançon pour affirmer que le 11 novembre restera gravé dans la mémoire collective. Cette date célèbre désormais tous les soldats morts pour la France, ceux d'hier et d'aujourd'hui, les Poilus de la Grande guerre, comme les soldats morts au cours des derniers mois.

Aujourd'hui encore, il n'est guère d'enfant qui n'ait entendu parler d'un aïeul ayant combattu dans les tranchées.

Au cours de la cérémonie, divers messages furent lus, allant tous dans le même sens.

Le Maire, Yoran DELARUE, avait choisi un poème de Sylvain Royé, poilu de son état, intitulé « Prière des tranchées ». Fauché par un obus à Douaumont, Sylvain Royé est mort le 24 mai 1916, à l'âge de 26 ans.

Maëlle ALLOU-LAFFONT, jeune élève de l'école élémentaire, a procédé à la lecture d'une partie du message du secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire.

La longue liste des morts pour la France égrenée par les présidents des associations d'anciens combattants a précédé le dépôt de gerbe au pied du monument aux morts, la sonnerie aux morts et la minute de silence. L'hymne national venait clore la cérémonie.

Après les remerciements adressés par le maire, le défilé, amené par la batterie fanfare, a conduit tous les participants vers la salle Guinemand où le traditionnel vin d'honneur a été offert par la municipalité.

20^e anniversaire Du jumelage avec PITEGLIO

Hasard du calendrier et heureux présage, en Italie, l'élection du Maire a eu lieu dans les mêmes moments que chez nous, à quelques jours d'intervalle. Eh bien, en 2014, Saône et sa ville jumelle italienne, Piteglio, commencent donc presque simultanément une nouvelle mandature avec, dans les deux cas, l'arrivée en responsabilité de nouveaux élus.

À l'invitation de leurs homologues saônois pour fêter le 20^e anniversaire du jumelage, une petite délégation conduite par M. le Maire de Piteglio, Luca Marmo, a passé un week-end dans notre cité.

Arrivés vendredi 26 juin, la délégation italienne a été accueillie par le président du Comité de jumelage, Patrick Freyermuth, et les familles d'accueil. Prise en charge et dirigée vers les locaux de la nouvelle salle des fêtes, le maire, Yoran Delarue accueille à son tour la délégation avec un petit mot de bienvenue, avant de prendre le dîner en commun. L'hébergement se fait toujours dans les familles. Certaines familles d'accueil commencent à connaître leurs visiteurs. La langue n'est pas vraiment une barrière car les jeunes maîtrisent parfaitement la langue de Molière.

Après un sommeil réparateur, la journée du samedi s'annonce comme un marathon. Dès samedi matin un programme des réjouissances, riche et minutieusement préparé, leur a été proposé. Une séance de travail a permis aux responsables de tracer un bulletin de route et d'affirmer leur volonté de voir ce jumelage s'enrichir de nouvelles idées grâce, bien sûr, aux jeunes ainsi qu'aux membres des comités.

La visite d'une chocolaterie a permis à de nombreux saônois et à nos amis de découvrir le produit de base, la fève et la cabosse de cacaoyer, suivie d'une présentation théorique et pratique de la fabrication du chocolat. La dégustation de différents produits a été très appréciée.

L'heure tourne, il est temps de se retrouver dans les familles d'accueil pour le déjeuner et passer quelques instants de tranquillité.

Le soir venu, les festivités se sont poursuivies avec la visite d'une fromagerie, suivie d'un repas pris sur place concocté pour la circonstance. L'anniversaire d'un jumelage, comme tout anniversaire, c'est d'abord une fête, mais c'est aussi un temps de mémoire et d'avenir.

Au moment de partager le gâteau d'anniversaire, nos hôtes ont entonné des chansons d'artistes italiens bien connus chez nous.

La journée du lendemain a commencé avec la messe célébrée à la mémoire de Mario Ducceschi, décédé quelques jours avant la venue de la délégation.

En présence de Mme Catherine CUINET et M. Ludovic FAGAUT, conseillers départementaux, de M. Luca Marmo et Yoran DELARUE respectivement maires des communes de Piteglio et de Saône, des comités de jumelage des deux communes, une cérémonie officielle empreinte de solennité, mais aussi d'amitié et d'enthousiasme s'est déroulée à proximité de l'Outo.

Suite aux attentats de Paris au mois de janvier, un moment de recueillement a été respecté.

Les discours portent beaucoup sur le renforcement des liens entre nos deux cités. Il est également rappelé que les jumelages de ville à ville permettent de nouer des relations indispensables entre les peuples. Les deux maires ont rendu un hommage tout

particulier et salué la mémoire de Guy Devaux et de Mario Ducceschi qui sont les pivots de ces échanges depuis l'origine, c'est à dire depuis 20 ans. S'exprimant en français, Luca Marmo a parlé de l'Europe de la paix, de la culture et de la vie commune.

Symbole d'une amitié née le jour de la signature de la charte et qui ne fait que croître au fil des années, les deux maires, pelles en main, ont planté un Erable Acer « Drumondii » à feuilles panachées. Pour marquer cet événement, une plaque à été plantée au pied de l'arbre. Une reproduction de celle-ci a été offerte en souvenir. Comme tout bon anniversaire, vint ensuite l'échange de cadeaux.

Tout le monde se réunit une dernière fois à midi, autour d'un buffet, histoire de se remémorer les bons souvenirs de ces deux jours et d'évoquer les futures rencontres.

Les hymnes nationaux ont été interprétés. À la stupeur des personnes présentes, plus de la moitié des italiens présents ont chanté la Marseillaise.

C'est déjà l'heure du départ pour nos invités. Très sensible, Luca Marmo a insisté sur l'accueil chaleureux qui lui a été réservé. Les voitures sont chargées, prêtes pour le départ, mais pas avant les traditionnels bisous et photos de groupe.

Pour tous, ces trois jours resteront un superbe souvenir.



Voyage ANCV à Balaruc-les-Bains



Le traditionnel séjour des Séniors organisé en partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques-Vacances et le CCAS de Saône a eu lieu du 5 au 12 Septembre 2015 à Balaruc-les-Bains, situé sur la Côte Languedocienne, face à l'Étang de Thau.

Les participants ont pu découvrir le Pays Cathare, visiter Carcassonne et ses remparts dont la Tour de la Cité, classée au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Une excursion à Minerve leur a permis d'emprunter la route pittoresque longeant le canal du Midi et de découvrir un magnifique écrin naturel.

La visite de Sète a ravi les vacanciers qui en ont profité pour aller se recueillir sur la tombe de notre inoubliable Georges Brassens, après s'être remémoré sa vie et son œuvre à l'Espace qui porte son nom.

La réunion qui a eu lieu après ce séjour a donné lieu à l'expression de la satisfaction quasi-unanime des participants. L'hôtellerie et la restauration ont été très appréciées. M^{me} Colette Gresset, qui a accepté d'être le lien indispensable entre eux et le CCAS durant cette semaine, a été chaleureusement appréciée et plébiscitée pour les prochaines éditions.

Nous sommes d'ores et déjà en préparation du prochain voyage et faisons de notre mieux afin de combler une fois encore le plus grand nombre.

Antoinette Le Bras

Déchets

Afin que vous puissiez voir qu'il ne pousse pas que des jonquilles dans nos bois (d'ailleurs comment pousseraient-elles lorsqu'on voit ça!), vous trouverez ci-joint quelques photos qui se passent de commentaires. Ces déchets se trouvent derrière l'aire de la 4 voies, dans le sens Mamirolle-Saône.

De plus, après une première approche, nous constatons la présence de déchets médicaux. Il est aussi hors de question d'envoyer nos collaborateurs enlever ces immondices.

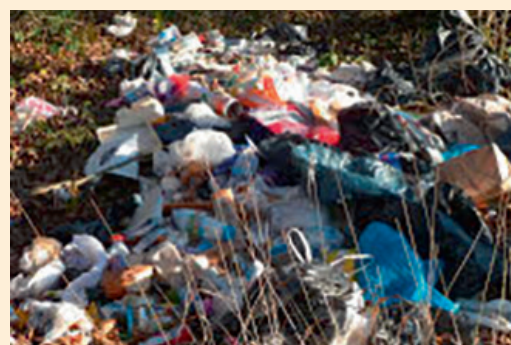
Des chasseurs nous ont signalé par ailleurs des renards enragés. Pour ce fait, je ne puis dire s'il y a une relation de cause à effets. Des spécialistes le diront.

Contact est pris à ce jour auprès d'une société, la SITA, pour faire le nécessaire, et bien évidemment le coût sera à notre charge.

Je remercie la gendarmerie qui est venue dresser un constat, car on espère bien «coincer» la ou les personnes responsables (je m'abstiens de qualificatifs).

Contact est pris également pour grillager (façon autoroute) les alentours de cette aire. Et si d'aventure cela continue, j'en demanderai la fermeture!

Malheureusement, ce n'est pas le seul lieu où des dépôts sont constatés. Bords de route, de chemin, de sentier en sous-bois: la coupe est pleine. Toute personne qui sera identifiée pour ces déchets sauvages sera passible d'une amende de 300€.



Brèves CAB Com

ACTION DES DSIR (Détachement de Surveillance et d'Intervention de la Réserve)

Le DSIR, composé de réservistes du Groupement du Doubs, a pour objectif de compléter le dispositif de surveillance générale déployé par les compagnies de Besançon, de Montbéliard et de Pontarlier, dans le cadre de la lutte contre la délinquance d'appropriation (cambriolages, vols de véhicule et d'accessoires, vols dans les commerces...). Il est employé par équipe de trois réservistes, dont un gradé réserviste issu de la Gendarmerie. Il exerce une surveillance rassurante, préventive et dissuasive en agglomération, dans les zones pavillonnaires, commerciales et artisanales, par des patrouilles véhiculées et des postes fixes d'observation et de contrôle des flux routiers.

• OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES (OTV)

Il s'agit d'un service de sécurisation. L'opération tranquillité vacances permet à tout particulier de signaler son absence auprès de la brigade territorialement compétente. En retour, l'unité saisie conseille le particulier pour limiter au maximum les risques de cambriolage, prend en compte cette information dans le cadre de la programmation des services. Les vacanciers s'assurent ainsi d'être prévenus en cas d'anomalie (tentatives d'effractions, effractions, cambriolages) et du passage ponctuel des forces de Gendarmerie aux abords de leur domicile le temps de leur absence.

• STOP CAMBRIOLAGE

Depuis le 19 décembre 2014, pour lutter encore plus efficacement contre les cambriolages, la gendarmerie du Doubs a mis en œuvre une application pour smartphone proposée gratuitement, par téléchargement. Elle permet la diffusion des alertes pour prévenir les utilisateurs, en temps réel, des menaces ou des risques. Il est

possible également de lancer des avis de recherches et des appels à témoins, d'informer les usagers (commerçants, chefs d'entreprises, artisans, exploitants agricoles, professions de santé...) en leur apportant les conseils pratiques et en leur présentant les dispositifs en place qui leur permettent de se prémunir contre atteintes liées à leurs activités. Ce dispositif apporte un soutien aux victimes de cambriolage en leur rappelant la conduite à tenir en cas de cambriolages et guide les utilisateurs dans la recherche d'une brigade de Gendarmerie depuis le nom d'une commune ou en se géolocalisant. Il facilite les inscriptions aux opérations tranquillité vacances.

• VOL AU CRÉPUSCULE: CONSEILS

Règles pour limiter le risque du vol dit «au crépuscule»:

- Équiper son habitation d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique ou d'un entrebâilleur.
- Veiller à toujours bien fermer à clef son domicile (portes et fenêtres) le temps, même très court, de son absence.
- Donner l'impression que le domicile est occupé (éclairage automatique). Un système d'éclairage par détecteur de mouvement suffit parfois à dissuader.
- Faire relever le courrier de sa boîte aux lettres par une personne de confiance durant les longues absences.
- Ne jamais faire part de son absence sur les réseaux sociaux.
- Dans son habitation, ne jamais laisser de bijoux apparents depuis le domaine public et ne pas garder d'importantes sommes d'argent.
- Rester discret sur certains détails privés (objet de valeur possédés, lieux de rangement).
- Veiller à ne pas se faire abuser par des discours commerciaux qui permettent à des étrangers de pénétrer dans le domicile.

FONDS De SOLIDARITÉ LOGEMENT

Le FSL s'inscrit dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) qui encadre la mobilisation de l'action publique en faveur du principe général du droit à un logement décent.

Signé par le Préfet et le Conseil général, son enjeu principal est la construction, la cohérence et la coordination de l'accompagnement des parcours résidentiels des personnes, tant en direction de l'hébergement que pour favoriser l'accès et le maintien dans un logement.

Le FSL est l'un des outils financiers qui permet de mettre en œuvre les actions prévues dans le plan départemental.

Ce fond est alimenté par le département, les collectivités locales et différentes structures œuvrant en matière de logement; à savoir la CAF, la MSA, les gestionnaires du 1% logement, des établissements prêteurs.

Le FSL intervient pour aider toutes personnes ou familles éprouvant des difficultés particulières à accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir et y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques. Plus de 5000 ménages du département ont bénéficié en 2013 des dispositifs du Plan. Le budget mobilisé pour l'ensemble des actions s'élève à plus de 3,3 millions d'euros.

Dans le cadre d'une démarche de solidarité, le Conseil général sollicite à nouveau notre commune afin qu'elle apporte sa contribution à ce dispositif qui s'inscrit dans les priorités définies tant au plan départemental que national, en faveur des ménages les plus en difficulté.

Comme l'an dernier, M^{me} LE BRAS présente les conditions de ce fonds qui a été mis en place en 1991 et rappelle que la commune de Saône verse une participation depuis 1998.

Celui-ci est proposé comme l'an dernier à 0,61€ par habitant.



INTERMED ... A VOTRE SERVICE !

INTERMED entreprise d'économie sociale et solidaire conventionnée insertion par l'activité économique est présente depuis bientôt 30 ans sur votre canton.

- **INTERMED propose ses services pour répondre à des besoins en personnel**
 - **de particuliers** (services de confort au domicile, aide au déménagement, ...)
 - **de clients professionnels : entreprises, associations, collectivités, copropriétés** (pour tous types de postes et de tâches)

Pour des durées allant de 2 Heures à un temps plein,

En prenant en compte leurs attentes, nous proposons à nos clients des mises à disposition de personnel, l'accompagnement de notre salarié lors de sa prise de poste, un interlocuteur unique tout au long de la mission. Nous réalisons toutes les formalités administratives employeur (fiche de paye, déclarations obligatoires,)

*En 2014 : ils nous ont fait confiance !
850 clients pour 65 000 heures de travail (42 équivalents temps pleins)*

- **INTERMED a pour objectif l'accès et le retour sur le marché du travail des personnes sans emploi.**

Au service des demandeurs d'emploi, INTERMED tient des permanences d'accueil régulières sur Ornans (jours et horaires en Mairie et sur notre site).

Nous proposons aux personnes que nous recrutons : un diagnostic de situation, un accompagnement socio-professionnel, des parcours de formation personnalisés et une mise à l'emploi dans différents secteurs d'activité.

INTERMED en 2014 :

- 425 personnes de tous âges recrutées et accompagnées
- 164 sorties dynamiques (emploi durable ou de transition, formation...)
- 35 000 € investis dans la formation, au bénéfice de 180 salariés

Nos ambitions, nos principes d'action :

Accompagner les évolutions profondes de la société, les nouvelles formes de travail, de consommation, et d'échanges

Développer des coopérations

Jouer le « gagnant-gagnant »

Travailler dans la transparence

En savoir plus ... <http://www.intermed-25.fr/...> En savoir plus ... <http://www.intermed-25.fr/...>



121, Grande Rue - 25000 Besançon - Tél. : 03 81 81 54 79 - Fax : 03 81 81 29 35
intermedbesancon@wanadoo.fr - www.intermed-25.fr
SIRET : 34420261900062 - APE : 7830 Z

Saône Le troisième âge en fête



■ Octogénaires et nonagénaires réunis.

Le Club du 3e âge a célébré les fêtes de fin d'année, ce dimanche, à l'Espace du Marais. Le président, Jean-Marie Defrasne, a accueilli 140 personnes du village et des alentours. Dans son allocution de bienvenue, il a exprimé une pensée à l'égard de celles et ceux qui n'avaient pu se déplacer pour différentes raisons et rendu hommage à son prédécesseur, Robert Brisbard, qui, durant 15 ans, a œuvré pour le développement et la bonne harmonie du club. Celui-ci se réunit

chaque jeudi à 14 h, salle du centre, il est ouvert à tous et toutes ; il propose des jeux de société, un atelier de bricolage d'où naissent de petites merveilles faites mains. Des sorties pédestres ont lieu chaque mercredi, départ 14 h du centre bourg. On peut participer aux répétitions de la chorale qui a interprété deux jolies chansons. Pour 2016, il est prévu une sortie d'une journée et de plusieurs jours.

Un repas de qualité a satisfait agréablement les palais. Le duo Daniel Bonnefoy,

Georges Denizot ont merveilleusement enchaîné valses, tangos, rock...

A l'heure du dessert, le président a honoré les nonagénaires Simone Hervé, Roger Paillot, les octogénaires Michèle Boillon, Léone Brisbard, Yves Bourdenet, Michel Debois, Louise Ducceschi, Daniel Duquet, Micheline Grillot, Jeannette Guyot-Roux, Bernadette Jeanningros, Eugène Martin, Anne-Marie Mouchotte.

Les hommes ont reçu un produit du Jura, les dames une composition florale.

Saône

Des nouveautés à la médiathèque

La médiathèque municipale, en cette période de reprise des activités, offre des nouveautés qui plairont aux familles et aux très jeunes enfants, en particulier. Un espace a été réservé pour eux.

Les bambins évolueront, sur des tapis de mousse confortables et auront à leur disposition des documents en toile, adaptés à leur âge, tel le premier livret en images. Les parents, qui seront bien installés dans des fauteuils pourront, avec eux, les feuilleter, en ce lieu calme et sécurisé.

Ce temple de la culture a fait l'acquisition de manuels, très intéressants, concernant le jardinage toutes saisons, la connaissance des oiseaux, une autre manière de se nourrir... On peut les consulter à sa guise, sans même avoir réglé la cotisation annuelle.

Chacun y sera bien accueilli par Brigitte qui fera découvrir toutes les ressource



■ Des enfants du périscolaire en pleine lecture

ces disposées sur les rayons, livres d'auteurs français, étrangers, revues diverses...

La médiathèque propose également une exposition photos, visible jusqu'au 23 octobre, de Stéphane Gavoye, un Saônois, à l'œil exercé, spécialisé dans les paysages comtois, la macro. Puis, Le Sybert, affichera

des documents, à partir du 24 octobre sur le thème « à la découverte de la diversité de milieux naturels du Grand Besançon ».

Durant les vacances scolaires, Catherine Jacquot recevra des enfants et a sélectionné, pour eux, des contes.

Brigitte est à la recherche de rouleaux d'imprimerie

thermique pour la fabrication d'un igloo.

☎ Inscriptions à la bibliothèque : individuel 8 €, famille 13 €, gratuit pour les titulaires de la carte avantages jeunes. Ouverture : mardi et jeudi 16 h 30 - 18 h 30, mercredi 9 h à 12 h et 14 h à 18 h 30, vendredi 16 h 30 à 19 h, samedi 9 h à 12 h.

Saône

Jean-Claude Claudet à l'honneur

Si vous assistez à un match de football que dispute l'AS Saône-Mamirolle, toutes catégories, vous aurez remarqué, le samedi, le dimanche, la présence d'un grand gaillard, très attentif, le petit cigare aux lèvres. Chaque spectateur aura reconnu Jean-Claude Claudet, le secrétaire de l'ASSM.

En son honneur, vendredi, était organisée « une soirée confidentielle », selon les mots du président Georges Gomot qui prit la parole devant Daniel Devaux, vice-président du District, membre de la commission du bénévolat, Christian Praom, conseiller municipal, des dirigeants du club, le président du club de football de Naisey, des arbitres. M. Devaux remit à Jean-Claude la médaille d'argent décernée par la Ligue de Franche-Comté.

Cette distinction des instances régionales du football récompense « un dirigeant comme il ne s'en fait plus », a souligné l'intervenant. Il totalise, en effet, 39 années de bénévolat dont 34 à l'Espérance de Saône et à l'ASSM.

Jean-Claude, un ancien de la Régie Renault, a joué dans l'équipe corporative de la so-



■ George Gomot, Daniel Devaux, M. et Mme Claudet.

ciété. Dirigeant de 1976 à 1981, les instances lui confieront les postes de secrétaire et de trésorier. En 1981, à Saône, il prend des responsabilités à l'Espérance, président de 1985 à 1992 puis trésorier de 1992 à 1998. Il participe activement à la fusion des clubs de Saône et Mamirolle en 1998. Tout naturellement, il se retrouve secrétaire du club.

Correspondant de la Ligue et du District, Jean-Claude a dû s'adapter aux nouveaux modes de communication. Le courrier a été supprimé au

profit de l'informatique. La transition a été parfaitement assimilée.

Mme Claudet a reçu, des mains de Georges Gomot, une jolie composition florale. Il a déclaré : « Pour que tout marche bien, il faut que la femme suive ». Mme Claudet a toujours soutenu son mari. Il est vrai qu'elle connaît sa passion, le football. Elle ne saurait l'en éloigner.

Toutes nos félicitations à Jean-Claude Claudet, un des piliers fidèles et très apprécié du club.

DOSSIER DE PRESSE

Photo Est Républicain

Environnement

Le ruisseau du marais restructuré

SAÔNE. - Des travaux de restauration des milieux aquatiques viennent d'être réalisés, au marais par le Syndicat mixte du marais de Saône. Le ruisseau, dans sa partie supérieure, a fait l'objet d'aménagements par des techniques de génie végétal. L'objectif avait pour finalité de diversifier les écoulements de ce cours d'eau pour lui donner un aspect permettant d'assurer le développement de la vie et le courant.



■ Les travaux réalisés.

Les opérations ont été réalisées sur la commune de Morre, en limite avec La Vèze. Elles bénéficiaient du soutien financier de l'Agence de l'eau, du Conseil départemental. A hauteur des berges, ont été créés des ouvrages en bois, appelés risbermes, en branchages, disposés en quinconce. Ils complètent une restauration hydraulique de

la zone humide, par comblement de fossés et pose de microbarrages installés en 2014. Des inventaires piscicoles ont également été réalisés dans les ruisseaux, truites faro, goujons, brochets, gardons et autres bouvières (un cyprinidé d'étangs d'Europe) ont été recensés. Laissons-les se développer.

Saône

Des projets chez les anciens combattants

L'association des Anciens combattants et Victimes de guerre a tenu son assemblée générale lundi soir. Le président René Snidaro a accueilli ses collègues, veuves et membres sympathisants. Il a fait observer une minute de silence à la mémoire des anciens combattants décédés au cours de l'année et des victimes de la barbarie à Paris, en novembre.

Le secrétaire, Jacques Dubois, a présenté le compte rendu des activités de l'année. Le bilan financier a été détaillé par le trésorier, Pierre Marguier. Les comptes laissent apparaître un déficit de 589 €. Ils ont été vérifiés par Claude Barthod et Robert Mugnier qui a adressé ses félicitations au comptable pour son excellente gestion. Les quatre membres sortants du conseil d'administration ont été reconduits dans leur fonction. Le règlement intérieur subit quelques modifications. Tous les rapports ont été acceptés à l'unanimité.

Le président a énuméré les projets de la future année : 7 février, repas dansant à l'Espace du marais ; deuxième quinzaine de mars, dé-

gustation des grenouilles ; en juin, voyage d'une journée avec les sections de Montfaucon et Morre ; 5 décembre, cérémonie au monument à Saône ; voyage d'une semaine à la Grande Garenne, si places disponibles.

Le président départemental, Louis Chevillard, a traité de diverses questions. Les événements tragiques qui ont coûté la vie à 130 personnes à Paris l'ont, comme tous les Français, profondément touché. Il a encouragé les

anciens combattants, en particulier, à faire bloc, à continuer à vivre normalement. L'intervenant a dressé un compte rendu du congrès annuel de la Fédération nationale André-Maginot qui s'est tenu à la Napoule, auquel il a assisté. Il a donné différentes dates de manifestations à caractère départemental dont le congrès à Saint-Vit le 17 avril 2016.

Les participants se sont retrouvés au restaurant des Marais, dans une ambiance chaleureuse et très animée.



■ Une assistance attentive.

Saône

Le restaurant de L'Etoile sort de l'ombre

Fermé depuis plusieurs mois, le restaurant de L'Etoile accueillera, lundi, ses premiers clients. L'établissement a été repris par David et Olivera, sa conjointe, des Saônois.

Les lieux ont été rénovés. La salle, aux couleurs chatoyantes, dotée d'un nouveau mobilier design, peut accueillir 48 personnes. La cuisine possède un tout nouveau matériel performant, dernier cri.

David, un Pontissalien, a fréquenté l'école hôtelière de Poligny, a obtenu son brevet de technicien et possède une solide formation en pâtisserie. Il a travaillé dans plusieurs restaurants franc-comtois renommés. Appelé au service militaire, il a servi à l'hôtel Clévans, à Besançon, quartier général du commandant de la garnison de Besançon, où il a reçu jusqu'à 400 convives. Il décida de rester chez les militaires, fut envoyé au Kosovo, en Macédoine. C'est là qu'il fit la connaissance d'Olivera qui, de serveuse de restaurant dans le Midi, contracta un engage-



■ Olivera et David sont prêts à recevoir leurs clients

ment dans l'Armée, en qualité d'interprète serbo-croate. Ensemble, ils décidèrent de retrouver la vie civile et de voler de leurs propres ailes.

Le restaurant est ouvert du lundi au vendredi midi avec le plat du jour, le samedi avec menus à 18 et 28 €, à la carte, tarif à 50 % pour les enfants. Des aménagements d'horai-

res sont envisagés selon le désir de la clientèle.

David propose, entre autres, selon sa formule, « du bon, du frais, fait maison », la morille aux saveurs du Jura, la noix de Saint-Jacques, le rôti au jus de betterave et vinaigre de framboise. De quoi se régaler.

Contact : tél. 03.63.35.62.51.

Saône

Rentrée radieuse à l'école élémentaire

Michel Guyon, directeur de l'école élémentaire, en poste depuis huit ans, se montre satisfait de cette rentrée 2015. Avec des effectifs en hausse (247 élèves répartis en dix classes contre 206 il y a trois ans), il n'est plus question de suppression de classes. « A 27 élèves, en moyenne, on procède à une création, dit M. Guyon, et nous en sommes à 26,7, hors Clis. »

La répartition est la suivante : CP, Mme Crance (23), CP, M. Nevers (21), CE1, Mme Juif (28), CE1-CE2, Mme Robert et Mme Toutati (27), CE2, Mme de

Conto (28), remplacée provisoirement par Mme Bouvot, CE2-CM1, Mme Prost (26), CM1, M. Thibault (29), CM1-CM2, Mme Touati (50 %), Mme Perrin (26), CM2, Mme Lab (28), Clis, M. Normand (11).

Quatre nouvelles enseignantes ont été nommées :

Sandrine Touati, Céline Robert, Laura Perrin (enseignante stagiaire) et Aurore Bouvot (remplacante).

Les nouvelles activités périscolaires (cinéma, judo, handball, pétanque) se mettent en place. L'année se présente donc sous les meilleurs auspices.



■ Les quatre nouvelles enseignantes avec le directeur.

Saône Educatrice spécialisée, elle a accompagné des cyclistes déficients mentaux aux Global Games de Quito

Myriam Praom en Equateur



■ Photo souvenirs pour Myriam (à gauche) aux côtés de ses champions.

Photo DR

Myriam, fille d'Annie et Roland Praom, éducatrice spécialisée à l'Adapei, revient de Quito, en Equateur, où elle a passé deux semaines. Cette sportive complète pratique le football (gardienne de but), le handball (à l'ESM), le VTT, le footing. Dans le cadre de son métier, elle accompagne régulièrement deux jeunes,

les Global Games, rencontre mondiale, dans laquelle des concurrents handicapés s'affrontent en divers sports, football, basket, tennis de table, natation, athlétisme, cyclisme. 93 Français se sont déplacés.

Tant de souvenirs

Myriam s'est occupée plus particulièrement de deux cyclistes, Jérémy Pereira, un Normand de 21 ans, et de Mickaël Collin, un Picard de 25 ans, qu'elle a suivis de près.

La France, pour la première fois, alignait des cyclistes. Les deux représentants, dans une épreuve contre la montre de 21 km, ont enlevé la première place en bouclant le circuit en 31 mn 45 s, devant les Hollan-

dais, grands favoris.

« C'était très émouvant », confie Myriam. « un large sourire éclairait le visage de mes deux poulains qui avaient donné pleine mesure de leurs capacités physiques. Le succès les valorisait. En contre la montre, Jérémy a remporté une médaille d'argent. La France s'est classée 6e et a obtenu 27 médailles. »

« Le séjour s'est déroulé en de bonnes conditions. Les habitants ont réservé un très bon accueil à la délégation qui a souffert de la chaleur. Au restaurant, le même menu revenait, midi et soir, poulet et riz. »

Les prochains sports adaptés se dérouleront à Paris en 2018 (Jeux européens), le Globes Games, en Australie, en 2019.

Le SANGLIER De la fontaine Du petit Saône

On peut voir, dans le centre historique de Florence, une petite fontaine du Mercato nuovo nommée *Il Porcellino* parfaitement identique à notre sanglier.

C'est la copie en bronze du sanglier réalisée par Pietro TACCA, sculpteur florentin du XVII^e siècle, réplique d'une œuvre en marbre conservée à la Galerie des Offices, elle-même copie d'un bronze hellénique...

Ce sanglier symbolise peut-être le mythe du Sanglier d'Erymanthe, dont la capture était le 4^e des Travaux d'Hercule.

Joseph GUINEMAND Disparaissait il y a 50 ans Un homme De Devoir

Les volets de la salle Joseph Guinemand sont fermés. Bienvenue à la nouvelle salle Guinemand où le club du 3^e âge a déjà transféré tout son matériel. Une page se tourne.

Mais qui était Joseph Guinemand ?

Enfant du pays, Joseph vit le jour le 22 mars 1895. Fils de paysan, il grandit dans la ferme paternelle, partageant ses jours entre l'école primaire et les travaux des champs.

Appelé au service militaire en décembre 1914, le « bleu » fit ses classes au 171^e Régiment d'infanterie à Belfort. Quelques mois après, la bataille fait rage, le voici au front. Le soldat Joseph, toujours volontaire pour les missions dangereuses, connaît plusieurs champs de bataille dont les noms sont synonymes de milliers de morts. Cet ardent poilu est blessé plusieurs fois mais demande à retourner là où on se bat. Un jour, au cours d'une attaque, sous une pluie de projectiles, Joseph disparaît. L'inquiétude sur son sort grandit. Enterré vivant, ce trompe-la-mort réapparaît soudain de son trou d'obus. Il avait réussi à s'extirper seul de sa fâcheuse situation.

Joseph, bardé de décorations, reprend la vie civile et son métier de paysan. En 1927, il épouse Marguerite BARRAS et s'installe chez ses beaux-parents, rue de la Fontaine. Le ménage, sans enfant, accueille en 1933 Rosalie, une dévouée servante qui verra mourir M^{me} GUINEMAND en 1953 et Joseph en 1965.

Tout en travaillant dans son exploitation, Joseph trouvait néanmoins quelques moments de libre pour s'occuper de ce qui demeurera une partie de sa vie, la compagnie de Sapeurs-Pompiers. Avec elle, il intervenait lors des sinistres et participa à de multiples manœuvres et à de nombreux concours régionaux.

Joseph, avec quelques amis, en 1947, lança au village la clique. C'était du temps d'Auguste SCHMITT alias TOTOCHÉ, de Paul PETITJEAN, de Georges LAVIER, aujourd'hui disparus, mais aussi de Francis ROBERT (toujours fidèle), de Maurice BLANC...

La Deuxième Guerre mondiale ébranle Joseph. Le soir du 17 juin 1940, les troupes allemandes se trouvent dans la région. Joseph se sent investi d'une mission. Il embrasse sa femme. À travers le marais, il gagne le Trou au Loup où la patrie l'appelle, pour sauver l'honneur. Le baroudeur a revêtu des effets militaires abandonnés et se met à la disposition du capitaine FRANCILLON qui commande un détachement. Le maréchal des logis VERMOT

remet au volontaire un fusil et une caisse de cartouches. Joseph prend position sur la colline au cri de « ils ne passeront pas ». Pendant 7 heures, le combattant volontaire « fait preuve d'un courage digne des plus vifs éloges » écrira Marcel VALET.

À la fin du combat, il s'échappe après avoir aidé à l'évacuation de son chef de groupe blessé et rejoint comme si rien ne s'était passé son village.

Quelques années plus tard, une autre voix l'appela. Elle venait du maquis de Fontain. Notre héros se met à la disposition du responsable Marcel alias Albert DEVAUX.

M. Joseph GUINEMAND était titulaire de la croix de guerre avec plusieurs citations, de la Médaille militaire. Il s'était vu attribuer le grade de Chevalier de la Légion d'honneur.

Il disparut à 70 ans, après quelques mois de maladie.

Dans les grandes occasions, on l'appelait "le premier résistant franc-comtois", "le héros du Trou au Loup", mais pour nous, dans la vie de tous les jours, c'était Joseph. Un brave.

Sur la photo : debout 3^e en partant de la gauche.



HOMMAGE à Francis Bouton

Une association bisontine, « Vivre aux Chaprais », a publié cet été un article consacré à un éminent habitant de Saône, Francis Bouton, dont le nom a été donné à une rue du village. Pourquoi un tel texte ? Parce que le nom de Francis Bouton figure sur la stèle de la Résistance érigée place de la Liberté aux Chaprais, en mémoire de 24 résistants tués lors des combats pour la libération de Besançon.



Bernard Carré, ex-documentaliste, un chapraisien, a entrepris un véritable travail de mémoire concernant ces patriotes.

Les renseignements concernant Francis Bouton, dont deux des enfants habitent Saône, méritent d'être connus. Tout d'abord, le prénom Francis est devenu Honorat sur la stèle de la place de la Liberté.

Bouton Honorat Marie Francis est né le 8 avril 1902 à Saône et fut tué au combat le 8 septembre 1944 à Besançon. Un certificat d'appartenance aux Forces françaises de l'intérieur lui a été délivré. Fils de Gustave et d'Apolline Soleil, cultivateurs, Francis reprend la ferme de ses parents en 1926. Il possède une dizaine de vaches. Il vend son lait à la coopérative laitière de Saône. Il épouse Marie-Rose Champlon le 27 septembre 1927. Six enfants naîtront de cette union : Germain en 1928, Suzanne en 1929 (décédée), Gilbert en 1930 (décédé), Marcel en 1933 (décédé), Bernard en 1941, Nicole en 1943 (décédée).

En 1922, Francis passe le Conseil de révision et effectue son service militaire au 44^e Régiment d'infanterie, du 5 mai 1922 au 21 mars 1923, et participe à la campagne d'occupation de la Ruhr. La même année, nommé Soldat de première classe avec certificat de bonne conduite délivré, il est affecté au 53^e Bataillon de chasseurs mitrailleurs. Il effectuera plusieurs périodes entre 1927 et 1928.

En 1936, Francis est nommé brigadier de réserve et il participera en 1938 à un exercice de défense aérienne du territoire. Il sera ensuite appelé pour une période à l'école de perfectionnement des sous-officiers de réserve au 60^e Régiment d'infanterie. Le 22 août 1939, il est rappelé à l'activité au 403^e Régiment d'artillerie de défense contre avions et sera rendu à ses foyers le 3 novembre.

Francis supporte mal la défaite de 1940, l'occupation. En août 1944, il est combattant des Forces françaises de l'intérieur, groupement de Besançon, commandant Vuillemin, section Goy.

Le chef de groupe envoie une patrouille de 5 volontaires, dont Francis, dans le voisinage du pont de Montrapon. Elle entre dans un immeuble, rien n'est remarqué. En reconnaissance en direction de Fontaine, elle est prise sous le feu ennemi. Francis, à découvert, fût atteint au bas ventre. Très gravement blessé, il meurt quelques instants plus tard.

« Ce soldat volontaire, courageux et plein d'entrain venait, par son sacrifice, d'éviter à la section de tomber dans le piège tendu par les Allemands » signe le chef de groupe Violard.

Il reçoit l'hommage d'obsèques nationales à Besançon le 11 septembre 1944. Francis repose au cimetière du village.

Francis Bouton, le 8 février 1945, est déclaré « Mort pour la France ».

Le nom de Francis Bouton se retrouve au Conseil municipal, au bureau de bienfaisance, chez les sapeurs-pompiers.

Pourquoi ce père de famille nombreuse décida-t-il de rejoindre la Résistance ?

Son esprit patriotique l'a toujours habité et il voulait absolument venger son beau-frère, Alix Champlon, résistant, fusillé par les Allemands en 1943.



Choses du passé

Durant l'année 1915, des réquisitions sont organisées dans la commune. Le maire doit adresser au sous-intendant militaire à Besançon l'état nominatif des personnes qui ont fourni les prestations, le nombre et les quantités livrés, les prix réclamés, la date des réquisitions et, pour chacune d'elles, l'ordre et le reçu des fournitures requises délivrées par l'autorité chargée de la réquisition.

Après l'avis de la commission départementale, l'autorité militaire fixe l'indemnité qui est allouée à chacun des prestataires et envoie ses décisions au maire qui les notifie aux intéressés. Ceux-ci doivent faire connaître, dans un délai de quinze jours, s'ils refusent ou acceptent l'allocation qui leur est accordée. Les refus des intéressés seront motivés et indiqueront la somme réclamée. Ils seront transmis, par le maire, au juge de paix qui en donnera connaissance à l'autorité militaire. L'intéressé sera convoqué pour une prochaine audience. En cas de non conciliation, le juge statue jusqu'à une valeur de 200 F.

Le sous-intendant Biard adresse au maire, le 8 mai 1915, un tableau indiquant les contingents de fournitures que la commune aura à livrer à la commission, un état des prix auxquels seront payées les fournitures.

Quelques exemples :

- Petitjean Francis, 2 vaches, 950 kg, 731 F
 - Hugot Georges, 1 bœuf, 466 kg, 358 F
 - Guinemand Edmond, 1 bœuf, 457 kg, 365 F, une vache, 507 kg, 390 F
 - Maire Ernest, 1 vache, 488 kg, 375 F
 - Guinemand Jules, 1 vache, 432 kg, 332 F
 - Bourque Charles, 1 bœuf, 760 kg, 608 F, une vache, 606 kg, 466 F
 - Nicolas Jules, 2 vaches, 935 kg, 719 F
 - Maire Gustave, 1 vache, 563 kg, 433 F, un bœuf 346 kg, 276 F
- Sur la liste figurent 47 propriétaires.

Toutes les bêtes devront être réunies en un seul groupe par journée de livraison. Les propriétaires qui voudront conduire eux-mêmes leurs animaux seront libres de le faire mais devront marcher avec le convoi, constitué avant le départ. Le bétail présenté à la commission de réception de Morre sera examiné, pesé et marqué. Un contrôle nominatif sera remis au chef de convoi de bestiaux.

Les bestiaux payés appartiendront à l'État. Ils seront laissés sous séquestre chez leurs anciens propriétaires qui recevront en dédommagement du gîte, de la nourriture et des soins qu'ils donneront aux animaux, une allocation de 1 F par jour et par tête de gros bétail. Le fumier, le lait, leur seront abandonnés. Les animaux seront ainsi conservés jusqu'au moment où la place forte de Besançon sera déclarée en état de siège.

Des visites inopinées faites par un délégué du général gouverneur auront pour but de s'assurer de l'existence et du bon entretien du bétail mis sous séquestre.

Si des décès d'animaux surviennent, il faudra prévenir le sous-intendant chargé du ravitaillement. Le cadavre sera isolé et ne sera enfoui qu'après constatation du vétérinaire. Des propositions seront faites au vétérinaire pour le remplacement de la bête morte par un animal en bonne santé.

Au moment de la déclaration d'état de siège, un télégramme avisera le maire de diriger, dans le plus bref délai, tous les animaux mis sous séquestre sur le parc de siège de Morre.

L'officier d'administration Baudin écrit au maire :

Il n'a pas été rendu compte que deux veaux provenant des vaches achetées ont été retirés et laissés chez l'habitant. L'autorité supérieure demande instamment la livraison des jeunes veaux qui appartiennent à l'État.

Je vous prie de donner tous ordres pour que les détenteurs de veaux provenant du bétail sous séquestre, soient livrés sans délai. Il est rappelé que les bœufs, vaches, livrés à la commission de réception du service de ravitaillement doivent être en bonne santé et dans un état d'embonpoint satisfaisant. Au moment de la livraison, ils ne devront pas avoir mangé depuis au moins 12 heures.

Bœuf 1^{ère} qualité, 105 F les 100 kg

Vache 1^{ère} qualité, 90 F les 100 kg

Réquisitions militaires (quelques exemples) :

- Courvoisier Constant : planches, chevrons, couvre, joints. Total 74,30 F
- Saller Gustave : perte d'un cheval suite à une maladie contagieuse contractée au cours de réquisition. Remboursement 600 F.
- Commune de Saône : 750 kg de paille longue de couchage 37,50 F
- Morre Charles : une bicyclette 100 F
- Commune de Saône : une voiture, un cheval, un collier, un homme. Signature : lieutenant Molette, commandant la 13^e batterie
- Duquet (Saint Antoine) : paille de couchage 142 F
- Tisserand : une bâche usagée 110 F

Le général commandant la 7^e région rappelle que les automobilistes circulant sans permis ou avec permis non valables pour la zone où ils seront rencontrés seront, quelle que soit leur situation, provisoirement mis en état d'arrestation. Les automobiles seront confisquées.

Si habituellement et pour des raisons économiques seulement, on ne livre à la boucherie que des porcs presque adultes et bien engraisés, rien ne s'oppose à ce qu'en cas de nécessité, on sacrifie des porcs plus jeunes en état d'engraissement moins avancé, d'un poids minimum de 60 kg, destinés au ravitaillement des armées. Porc sur pied : 115 F.

Saône, votre commune > bulletin d'informations communales

Mairie : 26 rue de la Mairie - 25660 Saône - Tél. 03 81 55 71 31 - Fax 03 81 55 89 58 - www.saone.fr.st - Mail : mairie.saone@wanadoo.fr
Secrétariat : du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 16 h 45 ; le samedi de 9 h à 11 h 45.



Directeur de la publication : Yoran Delarue. Responsable de la communication : Luc Bandelier.

Ont participé à la rédaction de ce numéro :

L. Bandelier, Y. Delarue, A. Le Bras, J. Dubois, E. Juarez, A. Viennet, D. Peyrard, M. Rognon, G. Paris, C. Ducouloux, J. Kolly, P. Starck.

Conception, réalisation et impression : Simon Graphic - 25290 Ornans - Tél. 03 81 62 20 96
Imprimé sur papier 100% recyclé - Dépôt légal : janvier 2016 - Édité à 1550 exemplaires.



2016

Jour de collecte JEUDI

Recyclables
semaine
paire

Gennes • La Chevillotte • Le Gratteris
Mamirolle • Nancray • Saône

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
V 1 férié	L 1	M 1	V 1	D 1 férié	M 1
S 2	M 2	M 2	S 2 13	L 2	J 2
D 3	M 3	J 3	D 3	M 3	V 3
L 4	J 4	V 4	L 4	M 4	S 4 22
M 5	V 5	S 5 9	M 5	J 5 férié	D 5
M 6	S 6 5	D 6	M 6	V 6	L 6
J 7	D 7	L 7	J 7	S 7 18	M 7
V 8	L 8	M 8	V 8	D 8 férié	M 8
S 9	M 9	M 9	S 9 14	L 9	J 9
D 10	M 10	J 10	D 10	M 10	V 10
L 11	J 11	V 11	L 11	M 11	S 11 23
M 12	V 12	S 12 10	M 12	J 12	D 12
M 13	S 13 6	D 13	M 13	V 13	L 13
J 14	D 14	L 14	J 14	S 14 19	M 14
V 15	L 15	M 15	V 15	D 15	M 15
S 16 2	M 16	M 16	S 16 15	L 16 férié	J 16
D 17	M 17	J 17	D 17	M 17	V 17
L 18	V 18	V 18	L 18	M 18	S 18 24
M 19	J 19	S 19 11	M 19	J 19	D 19
M 20	S 20 7	D 20	M 20	V 20	L 20
J 21	D 21	L 21	J 21	S 21 20	M 21
V 22	L 22	M 22	V 22	D 22	M 22
S 23 3	M 23	M 23	S 23 16	L 23	J 23
D 24	M 24	J 24	D 24	M 24	V 24
L 25	J 25	V 25	L 25	M 25	S 25 25
M 26	V 26	S 26 12	M 26	J 26	D 26
M 27	S 27 8	D 27	M 27	V 27	L 27
J 28	D 28	L 28 férié	J 28	S 28 21	M 28
V 29	L 29	M 29	V 29	D 29	M 29
S 30 4	M 30	M 30	S 30 17	L 30	J 30 26
D 31	J 31	J 31		M 31	

Horaires : début des collectes à 4h30.

Déchets résiduels : collecte hebdomadaire.

Déchets recyclables : collecte toutes les deux semaines (semaine paire).

Jour férié : au cours des semaines comportant un jour férié, les collectes prévues sont reportées au lendemain du jour habituel. (À partir du jour férié, décalage de 24 h des collectes prévues jusqu'au samedi). Le service reprend normalement la semaine suivante.

Service communication de Grand Besançon - 2015 - Imprimé sur papier recyclé

Contact :
Direction Gestion des déchets
Tél. : 03 81 41 55 35
Du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
www.grandbesancon.fr

Grand Besançon